

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA
Séance du 21 mars 2024**

Nombre de Membres			
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.
11	11	11	
Date de convocation		Présents : TOMASINI Jacques-André, LUSINCHI TASSIN Aimée, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothée, SIMONI Simon Jean, Denis TERRACHON, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI, ROSSI Antoine.	
05 mars 2024			

Date de convocation	Absents :
05 mars 2024	Représentés : Christelle TOMASI.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme LUSINCHI TASSIN Aimée ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées.

DCM-2024-03-46 : Affectation du résultat M57 commune 2023

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif décide :
Après constatation du compte administratif 2023 excédentaire.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- M57 - affectation à l'excédent reporté C/002 : 537 909,91 euros
- affectation à l'excédent reporté C/001 : 210 291,13 euros

Le Conseil Municipal décide par:

11 voix pour
00 voix contre
00 abstention

d'approuver l'affectation du resultat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Jacques André TOMASINI
Le Maire

